

Le journal du *n°2 janvier 2006*

débat public

sur le projet de contournement routier de Nice



Une rumeur infondée. Le débat public sur le projet de contournement routier de Nice se terminera le 28 février. Il ne sera pas prolongé. Est-ce l'acceptation, par la CNDP, d'une expertise complémentaire qui est à l'origine de cette rumeur ? Peut être... Il faut rappeler que les prolongations des débats publics sont exceptionnelles et qu'elles doivent répondre à des motifs graves. Rien de tel à Nice, d'autant plus que les résultats de l'expertise complémentaire seront disponibles avant le 28 février.

Un débat sérieux et respectueux

Le débat public sur le projet de contournement routier de Nice entame sa deuxième phase. En 2006, la Commission particulière fera tout pour qu'il tienne ses promesses.

Mouans-Sartoux, puis Nice, avec trois rendezvous... Encore un mois et le débat public sur le projet de contournement routier de Nice sera terminé. Alors, à vos plumes! Fourbissez vos arguments! Affûtez votre discours! Préparez vos questions! Visitez le site internet de la CPDP! Produisez des cahiers d'acteurs ou des contributions! Le temps, désormais, est compté: si vous avez quelque chose à dire, dites-le avant le 28 février...

Après cette date, commencera une première période de deux mois pour permettre à la CPDP d'établir le compte rendu du débat et à la CNDP de réaliser le bilan. Une seconde période s'ouvrira alors, à l'issue de laquelle le maître d'ouvrage fera connaître sa décision. Avant de se projeter dans les dernières réunions publiques, jetons un regard sur la première partie du débat. La fin novembre et le début décembre ont été marqués par une soudaine accélération du débat, en acuité, en participation, en intérêt. En huit jours, entre le 29 novembre et le 6 décembre, deux réunions publiques ont eu lieu, ainsi que deux ateliers, tandis qu'une demande d'expertise complémentaire était acceptée par la CNDP. L'arrêt momentané des réunions

publiques n'a pas marqué, malgré les fêtes, de véritable pause : entre décembre et la mi-janvier 18 projets de cahiers d'acteurs et de cahiers d'experts ont été étudiés.

C'est un débat sérieux, argumenté, parfois tendu mais respectueux de la parole adverse qui se déroule : certes, le projet présenté par le maître d'ouvrage est contesté (pas toutes ses variantes avec la même force), mais les problèmes auxquels il est censé apporter des réponses sont reconnus comme réels. C'est tout le mérite du débat public que de réunir les citoyens autour d'une question collective pour avancer dans la voie d'une solution consensuelle. Assez techniques, les thèmes de la première partie du débat laisse aujourd'hui la place à des thèmes plus « publics » : impacts du projet sur l'environnement, sécurité dans les tunnels, conséquences sur la ville et l'urbanisme, financement du projet.

Puisse le débat public se poursuivre dans la voie de la qualité de l'information et des contributions.

Jean-Claude Coquet

Président de la Commission particulière du débat public

CALENDRIER DES DERNIÈRES REUNIONS

NICE Lundi 30 janvier 2006 Palais Nikaïa

A quelles conditions le projet de contournement pourrait-il consolider l'attractivité de la Côte d'Azur ?

NICE Lundi 6 février 2006 UNSA-St-Jean-d'Angely

Combien cela coûte et combien cela rapporte ?
Quel financement pour le projet ?

NICE Lundi 27 février 2006 Acropolis

RÉUNION DE CLÔTURE Les enseignements du débat.

............

Voir le programme complet page 2

ojet de contournement routier de Nice - 9, avenue Henri-Matisse - Immeuble Le Matisse - 06200 Nice - 0800 778 002 (appel gratuit) -

UNE COMMISSION NEUTRE ET INDÉPENDANTE POUR ANIMER LE DÉBAT

La Commission particulière du débat public remplit un rôle précisément encadré par la loi relative à la Démocratie de proximité. Elle applique aussi des principes qui garantissent l'expression de chacun.

Les rôles de la CPDP

- Elle assure l'animation du débat public et son organisation localement, sous le contrôle de la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante.
- Elle diffuse une information complète, objective et transparente à destination du public et des acteurs du débat public
- Elle met en place des moyens d'expression accessibles à tous les citoyens (réunions publiques, numéro vert avec appel gratuit, journaux, cahiers d'acteurs et d'experts, site internet, accueil dans sa permanence...)
- Elle réalise, à la fin du débat, un compte-rendu exhaustif des opinions exprimées lors du débat.

Les principes de la CPDP

- **Neutralité.** La CPDP ne prend pas parti sur le projet. Elle garantit la qualité du débat public.
- Indépendance. La CPDP et ses membres sont indépendants du maître d'ouvrage.
- Transparence. La CPDP veille à ce que les informations transmises au public soient claires et accessibles.
- Equivalence. La CPDP garantit à toute personne le droit de s'exprimer sur le projet présenté, de poser une question, de donner son avis et d'émettre des propositions
- Argumentation. La CPDP veille à ce que les opinions exprimées reposent sur une argumentation. Elle veille au calme et à la sérénité des échanges.

N°	TYPE	THÈME	VILLE	ADRESSE	DATE
	Ouverture	Présentation du débat public et du dossier du maître d'ouvrage.	Nice	Acropolis salle Athéna	Lun. 07/11/2005 18h30 ä 22h
2	Proximité et thématique	Quel projet de territoire pour les Alpes-Maritimes ?	Cannes	Espace Miramai 65, bd de la Croisette	Lun. 14/11/2005 19h à 22h
	Proximité et thémotique	Quel transport de marchandises, quel trafic poids lourds en 2020 ? Quel rééquilibrage en faveur des transports marîtime et ferroviaire ?	Antibes	Palais des congrès salle de conférence	Jeu. 24/11/2005 19h à 22h
	Proximité et thématique	Comment nous déplacerons-nous en 2020 ? Toujours en voiture ou autrement ?	Valbonne	Espace de la Vignasse zinéma du Pré des Arts	Mar. 29/11/2005 19h à 22h
	Proximité et thématique	Les transports en commun : quelle alternative offrent-ils ?	Cagnes sur Mer	Cinéma Espace Centre 5, ny de Verdun	tun. 5/12/2005 19h à 22h
	Proximité et thématique	Quelles conséquences du projet sur l'environnement et le cadre de vie ? Quelles ambitions pour les ouvrages d'art, la sécurité et l'exploitation de l'autoroute ?	Mouans Sartoux	Salle Léo-Lagrange dernère la rue des Évoles	Lun. 16/01/2006 19h à 22h
,	Proximité et thématique	A quelles conditions le projet de contournement pourrait-il consolider l'attractivité de la Côte d'Azur ?	Nice	Palais Nikaia	Lun. 30/01/2006 19h à 22h
8	Proximité et thématique	Combien cela coûte et combien cela rapporte ? Quel financement pour le projet ?	Nice	UNSA Amphithéâtre 3 Pôle St-Jean-d'Angély	Lun. 6/02/2006 19h à 22h
9	Clöture	Les enseignements du débat	Nice	Acropolis salle Athéna	Lun. 27/02/2006 19h à 22h

Quatre ateliers viennent compléter les réunions publiques

A la demande d'élus et d'associations, des ateliers sont venus approfondir des sujets jugés insuffisamment traités dans le dossier du maître d'ouvrage.

La CPDP a très volontiers donné son accord pour organiser quatre de ces rencontres techniques que sont les ateliers : un premier a eu lieu fin novembre, un autre en décembre, le troisième (la conclusion du premier) est programmé fin janvier et un nouvel atelier vient d'être proposé. L'atelier n'est pas une réunion publique même s'il participe à l'avancement du débat. Réunissant des responsables et des techniciens issus des rangs de la maîtrise d'ouvrage, mais aussi des rangs des collectivités territoriales et des associations, les ateliers ont accueilli une cinquantaine de personnes par séance, et sur invitation uniquement. Le premier et le troisième sont consacrés aux auestions de projection des déplacements à l'horizon 2020. Le deuxième a permis d'examiner tous les scenarii possibles étudiés par le maître d'ouvrage et à partir desquels il a retenu trois propositions de tracés ainsi que des projets d'origines diverses.

• Deux ateliers - celui de fin novembre et celui de janvier 2006 - concernent les projections de déplacements et les effets potentiels d'une politique volontariste en faveur du transport collectif. La première séance a permis de passer la commande de nouvelles simulations. Elles doivent permettre de vérifier ou d'infirmer les grandes hypothèses des modèles de projections des déplacements et du trafic routier retenus par le maître d'ouvrage et d'évaluer l'effet possible d'une politique plus volontariste en matière de transports collectifs. Réponse lors de la deuxième séance de cet atelier, le 31 janvier.

• L'atelier du 6 décembre a concerné les 24 scenarii et les 6 options étudiés par le maître d'ouvrage qui ont abouti au choix, par celui-ci, de présenter trois solutions au débat public. Cet atelier répondait à une demande de plusieurs élus et d'associations qui contestent les trois solutions proposées. Il a permis d'ouvrir la discussion sur l'ensemble des scenarii étudiés par le maître d'ouvrage, ainsi que sur d'autres solutions qui ont émergées ou qui sont ressorties à l'occasion du débat.

Le 13 février prochain, un nouvel atelier consacré au thème des risques sanitaires et environnementaux devrait être organisé.

(Voir aussi sur www.debatpublic-pcrnice.org)

Le débat public à travers ses cahiers...

Quel travail ! Quelle conviction ! Les cahiers d'acteurs du débat public reflètent la diversité des opinions et témoignent d'un engagement fort dans la démocratie participative.

Il n'existe pas de typologie des cahiers d'acteurs, mais des grandes familles de pensées ou d'attitudes face à un projet.

En voici quelques exemples...

La famille des porteurs ou des demandeurs d'un contre-projet

Dans cette catégorie, entrent les acteurs qui défendent non seulement des principes mais aussi un contre-projet, étudié avec le sérieux et le professionnalisme d'un vrai projet et qu'ils veulent crédible. Le premier cahier d'acteur, celui réalisé par l'Association des 7 communes contre l'A8 bis, entre dans cette catégorie. Face au projet de la DDE des Alpes-Maritimes, il oppose un autre projet, dont personne ne conteste le réalisme. C'est le cas également de l'Elan, un groupement d'association (cahier n°2) qui défend un projet « multimode durable », du groupe socialiste et Verts (cahier d'acteurs n°4) qui soutient une « 4^e solution » ou encore de l'Association, mon étiquette c'est Nice (cahier n°5) qui présente « une solution globale » pour obtenir « une cohérence multimodale ».

La famille des défenseurs d'une alternance modale

Cette famille possède beaucoup de points communs avec la précédente. Elle s'en distingue par le fait que les projets sont moins précis et que le rejet du projet du maître d'ouvrage y est plus affirmé. Dans cette famille, on estime que « les solutions sont à chercher ailleurs que dans les solutions routières et autoroutières ». Et, en général du côté des transports collectifs. Ces acteurs présentent davantage un programme qu'un projet et réclament des études complémentaires. C'est le cas de l'Association des élus communistes et républicains (cahier N°8) qui défend l'idée que « l'alternative est possible au tout routier », du Mouvement national de lutte pour l'environnement et de l'association TGV et développement Var-Nice-Côte d'Azur (cahier N°11) ou encore de Région Verte (cahier n° 12). Un peu à part, en raison de sa très grande modération et des questions qu'il pose et qu'il se pose, faisons aussi entrer dans cette famille le cahier d'acteurs du Groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'azur (cahier n°10) qui fait un tour d'horizon « pour un projet global de transports durables ». Sans rejeter le projet du maître d'ouvrage mais en le complétant par d'autres projets...

La famille des défenseurs du projet et des « oui, mais »

On trouve dans cette famille des acteurs qui s'engagent en faveur des propositions du maître d'ouvrage avec plus ou moins de réserves. Le « oui » du syndicat des hôteliers de Nice-Côte d'Azur (cahier n°6) est très clair, car il estime que le rejet du projet coûtera cher en terme de développement touristique et d'emploi dans son secteur. En revanche, le « oui » de Rudy Salles (cahier n° 7) est plus nuancé : c'est un « oui » sous conditions de voir aussi les transports collectifs se développer.

La famille des porte-paroles de questions locales

Elle n'est, pour l'instant, représentée que par deux communes : Saint-André-de-la-Roche (cahier n°9) qui attire l'attention sur le sujet des nuisances sonores sur les échangeurs - elle est directement impliquée ! - et par l'Association des citoyens laurentins (cahier n° 3) qui propose un projet de VAL pour réparer le « tracé raté » de l'A8.

Bien entendu, ce classement, comme tout classement est arbitraire : on peut appartenir à plusieurs familles, comme l'A7C, l'ACL ou le GADSECA (pour ne parler que des associations).

Particularité de l'ensemble des « familles » : elles reconnaissent qu'il y a un problème à la fois de circulation routière et de développement des transports collectifs, et elles manifestent un grand respect vis-à-vis des opinions différentes. C'est ainsi que le projet autoroutier est souvent conservé, redimensionné ou réétudié dans une logique complémentaire. Nice et la Côte d'Azur, si l'on en croit les cahiers d'acteurs, a envie d'un débat sérieux, serein, constructif et consensuel. Car il y a matière à construire. Ensemble.

BREVES

DES FICHES THEMATIOUES

La DDE des Alpes-Maritimes va mettre à la disposition des participants aux réunions publiques des fiches thématiques qui viendront compléter les informations contenues dans son dossier. Quatre fiches devraient être prêtes pour la réunion du 30 janvier : « Des scénarios aux solutions », « Les transports collectifs sur la Côte d'Azur à l'horizon 2020 », « Accéder à Sophia Antipolis » et « L'après-pétrole ». Deux autres fiches sont en préparation et devraient être disponibles pour la mi-février : « Le devenir de l'A8 » et « Le financement du contournement».

LE CHOIX DE L'EXPERT POUR L'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE

C'est le cabinet ISIS qui a finalement été sélectionné à l'issue de l'appel d'offres lancé par la CNDP pour réaliser l'expertise complémentaire. Il devra rendre ses conclusions pour la mi-février. La réunion publique de clôture devra permettre de débattre sur les résultats et sur les principales orientations du compte rendu de la CPDP sur le déroulement du débat public.

80 QUESTIONS

C'est le nombre de questions posées au maître d'ouvrage, soit par carte T, soit sur le site internet de la CPDP.

1533 PARTICIPANTS

C'est le nombre de participants aux six premières réunions publiques. La séance d'ouverture, à l'Acropolis de Nice, et la réunion de Mouans-Sartoux ont accueilli le plus de participants. Les ateliers ont réuni, à chaque fois, une cinquantaine de personnes.

opel gratuit) - www.debatpublic-pcrnice.org - courriel : contact@debatpublic-pcrnice.org - CPDP du projet de contournement routier

BREVES

17 000 PAGES TÉLÉCHARGÉES SUR INTERNET

En novembre, décembre et pendant la première semaine de janvier, plus de 17 000 pages ont été téléchargées sur le site Internet de la CPDP. Malgré les fêtes et l'absence de réunions publiques, le mois de décembre a fait un résultat honorable avec 5900 pages téléchargées contre 8800 en novembre. En revanche, le nombre de visiteurs était plus important en décembre (1400) qu'en novembre (1300). La tendance est très bonne en janvier, avec près de 2000 pages téléchargées sur la première semaine. Le nombre moyen de pages téléchargées par jour dépasse déjà celui de décembre (205 pages en moyenne/jour contre 192). C'est le dossier du débat et les dossiers d'études qui sont les plus demandés, suivis de près par les cahiers d'acteurs.

88 000 EXEMPLAIRES DU «JOURNAL» ET DE «LA SYNTHÈSE» DISTRIBUÉS

« Le Journal du débat public n° 1 » et « La Synthèse du dossier du débat public » ont fait l'objet de quatre distributions, le 28 novembre, le 1er décembre, le 2 janvier et le 10 janvier. Aux péages d'Antibes, de Saint-Isidore et de La Turbie, à la gare SNCF de Nice et au terminal 2 de l'aéroport de Nice, 88 000 exemplaires de ces deux publications ont été distribués. A la gare et à l'aéroport, l'accueil du public a été bon, les gens se montrant très réceptifs « sur le sujet des bouchons » a indiqué le diffuseur. Toutefois, l'idée de se déplacer pour assister à une réunion publique ne va pas de soi même si l'initiative est jugée intéressante. Aux péages, le dialogue n'était quère possible entre les distributeurs et les usagers.

Une dynamique du débat

Tiède à son démarrage, le débat public est entré dans une vraie dynamique : les salles sont combles et un important travail s'accomplit à côté des réunions publiques, avec les cahiers d'acteurs, les ateliers, les contributions...

Heureux changement pour le débat et la démocratie de proximité. A Mouans-Sartoux, en ce 16 janvier, c'est une salle comble de plus de 420 participants (avec de nombreuses personnes debout) qui a répondu « présent » à l'invitation de la CPDP. Réunion de lancement mise à part, la fréquentation des réunions publiques est partie de très bas - 80 personnes à Cannes - pour augmenter progressivement à 120, puis 220 et enfin 330 personnes à Cagnes. Un débat qui a commencé trop rapidement ? Un « nom » de projet réducteur ? Une usure après deux autres débats ? Quelles que soient les causes de ce premier « désamour », le public est maintenant au rendez-vous des réunions. Après une série consacrée aux transports, c'est l'environnement qui était au cœur des échanges à Mouans-Sartoux et son maire, André Aschieri, a demandé notamment que soient approfondies les questions des impacts sanitaires et environnementaux du projet. En proposant à M. Aschieri l'organisation d'un nouvel atelier sur le sujet, la Commission particulière poursuit dans une direction qui assure une certaine dynamique du débat : le fait d'avoir déjà organisé deux ateliers, bientôt un troisième, puis ce quatrième en février permet de faire rebondir les échanges, de préciser les souhaits, les analyses, les propositions des acteurs. C'est dans cette même logique de dynamique qu'elle a donné une suite très rapide à la demande d'expertise complémentaire déposée

par le groupe Socialiste et Verts du Conseil général. Du côté des premiers éléments de bilan, il apparaît essentiellement trois lignes de force :

> une majorité d'interventions, plus nette dans les réunions publiques que dans les contributions écrites et les cahiers d'acteurs, va dans le sens d'une autre solution que celles proposées par le maître d'ouvrage. Toutefois, cette « autre » solution est multiforme, allant de l'aménagement d'une des solutions du maître d'ouvrage à des solutions très différentes. Dans ces solutions, le devenir de la partie dérivée de l'A8 - suppression ou non du péage, aménagement en boulevard urbain ou non - prend une place importante

> une majorité d'interventions désigne aussi la faiblesse des transports collectifs comme la cause des dysfonctionnements et demande que les investissements se dirigent prioritairement dans cette direction. Certains demandent à cette occasion l'abandon du projet, d'autres souhaitent le maintenir « en réserve »

> une minorité, mais une minorité qui regroupe beaucoup d'acteurs économiques, se prononce en faveur du projet non sans souhaiter également un développement des transports collectifs.

La deuxième partie du débat, sur les aspects environnementaux, urbanistiques et financiers devrait permettre de clarifier les positions et les opinions. Le résultat de l'expertise complémentaire et les ateliers apporteront aussi des éclairages essentiels.

> « Nous savons que la solution proposée par le maître d'ouvrage constitue une partie de la réponse ; d'autres efforts sont à accomplir sur les autres modes de déplacements. »

Christian Estrosi - président du Conseil général, ministre - Nice, le 7 novem-

> « Une réalisation en 2020 est beaucoup trop éloignée (...). Un meilleur coût est souhaité. Et souhaitable »

Jacques Peyrat - Président de la CANCA, maire de Nice - Nice, le 7 novembre

> « Vive le débat d'où naîtra - je suppose - une quatrième solution » Jean Léonetti - Président de la CASA, maire d'Antibes - Nice, le 7 novembre

> « Ouvrons le débat (...). Faisons en sorte qu'il soit le plus serein, le plus constructif et le plus consensuel possible »

Patrick Allemand - Vice-président du Conseil régional - Nice, le 7 novembre

» « Il faut prendre en compte les observations formulées par les associations qui peuvent apporter des éléments essentiels. »

Rudy Salles - Député - Nice, le 7 novembre

> « Il faut casser la logique de ce qui nous est présenté et (....) (tenir) compte de l'impact des projets de transports collectifs déjà programmés. Je souhaite qu'une quatrième solution puisse mélanger le contournement de Nice avec l'aménagement sur place, la liaison est-ouest avec la solution courte, le tout en réservation d'emprise. »

Jean-Raymond Vinciguerra - Conseiller

général - Cannes, le 14 novembre

 « Nous sommes d'accord pour la solution courte à l'ouest et nous demandons la transformation de l'A8 actuelle en boulevard urbain. »
 Louis Nègre - Vice-président du Conseil général, maire de Cagnes-sur-Mer -Cagnes-sur-Mer, le 5 décembre

» « La crainte des échecs précédents et des oppositions apparaît dans les documents en proposant le plus petit dénominateur commun. »

Jean Icart - Conseiller général - Cagnessur-Mer, le 5 décembre

> « Faut-il poursuivre le tout voiture ou diversifier et développer les transports collectifs et les déplacements alternatifs ? »

Jean-François Knecht - Conseiller général - Cagnes-sur-Mer, le 5 décembre

CPDP du projet de contournement routier de Nice - 9, avenue Henri-Matisse - Immeuble Le Matisse - 06200 Nice - 0800 778